

Montréal, le 4 février 2004

Monsieur Archambault, commissaire
Office de consultation
publique de Montréal
1550, rue Metcalfe bureau 1414
Montréal (Québec) H3A 1X6

Objet : *Ajout de huit (8) étages à la phase IV*
Au Fil de l'eau, 7015 Boul. Gouin Est Montréal

Monsieur le commissaire

Suite à la consultation publique de lundi 26 janvier 2004, je veux vous réitérer mon opposition au projet cité en rubrique.

Madame Chandonnet, conseillère en aménagement pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies, a paru hésitante sur plusieurs points. Peut-être ne pouvait-elle pas en dire plus selon le mandat qu'elle avait reçu, peut-être avait-elle subit des pressions du milieu politique pour qui le progrès passe nécessairement par de nouvelles constructions sans penser aux problèmes que subiront les habitants du secteur.

Pourquoi revenir avec cette dérogation pour un projet qui vient d'être accepté en juillet 2003 où tout a été fait pour que les opposants **ne gagnent pas** : bureau de votation en dehors du secteur, à 20 km, en pleine période des vacances et refus d'accepter les résidents de Montréal-Nord qui demeuraient à 25 mètres du projet. Quelle démocratie?

Cette tour de 12 étages ne cadre déjà pas dans l'environnement et le sera encore moins à 20 étages. Elle brise une certaine harmonie ou homogénéité du décor et ce n'est pas l'espace asphalté devant le nouvel édifice, que créera le promoteur pour ses autobus, qui viendra améliorer la situation. Il y a déjà implanté un gros transformateur.

Quoiqu'en dise le promoteur, il manque énormément de places de stationnement. À eux seuls, les 4 complexes : Cité Rive, Au Fil de l'eau, Les Tours Gouin et Gouin Langelier, logent près de 3000 personnes . Ils ont droit de recevoir de la visite! mais la visite ne peut stationner dans la rue et ces résidences offrent peu de stationnement pour visiteurs. Ils préfèrent louer les emplacement à leurs résidents.

En plus du manque d'espace, le vent tourbillonnant entre les tours viendra compliquer d'avantage la vie de ceux qui y habitent ou/et qui préfèrent marcher à l'extérieur, et ils sont très nombreux. Est-ce qu'il y a eu une étude sérieuse sur ce sujet?

Depuis plus sept ans j'essaie de faire comprendre aux autorités qu'il y a trop de personnes âgées dans ce secteur du boulevard Gouin, (*plus de 4000 sur 1 kilomètre !*), dont une majorité, je crois, dépasse les quatre vingt ans. Plusieurs d'entre eux sont à mobilité réduite. Ils se déplacent lentement parfois avec l'aide d'une autre personne,

avec une canne, un déambulateur ou marchette, un fauteuil roulant que quelqu'un pousse ou qu'ils opèrent eux-mêmes.

La chaussée déjà très étroite comporte une piste cyclable du côté nord. Elle est bordée de trottoirs trop étroits pour des personnes à mobilité réduite. Les nombreuses entrées charretières sont la bête noire de tous ces gens. Il est très fréquent de voir ces personnes âgées pousser leur «marchette» sur la chaussée cyclable et d'y circuler en fauteuil roulant, pour éviter les entrées charretières.

Les gens se déplacent sur cette faible distance, 1 km environ, d'un parc à l'autre, ou pour se rendre au Mail Léger, tout près. Souvent ils poussent ou tirent un petit chariot mais plus fréquemment, ils reviennent avec des sacs dans les mains. Le trottoir étant étroit il est difficile de les doubler sans mettre un pied dans la rue ou dans la piste cyclable. Ceux qui doivent marcher avec un accompagnateur créent le même problème. Cela est très dangereux pour eux et pour les cyclistes qui les évitent, ils risquent d'être heurtés par une voiture.

IL faudrait doubler la largeur des trottoirs, enfouir les fils pour enlever quelques poteaux d'Hydro-Québec et ajouter des bancs, allonger le trottoir du côté nord jusqu'au boulevard Langelier. Cette courte section du boulevard Gouin rapporte des millions en taxes mais nos représentants n'ont pas d'argent pour voir au bien-être des personnes âgées qui paient ces taxes.

Le conseiller d'arrondissement de Montréal-Nord m'a dit que cela coûterait trop cher pour enfouir les fils et pour exproprier la bande de terrain des deux côtés de la rue pour élargir les trottoirs.

Non, Monsieur le commissaire, assez c'est assez. S'il vous plaît, ne permettez pas l'ajout de 8 étages à ce projet de 12 qui n'aurait jamais dû être permis. Le bien des habitants du secteur doit passer avant celui du promoteur.

Denise Dubreuil Leathead

Florent Leathead

c.c. M. Gérald Tremblay, maire de Montréal
M. Cosmos Maciocia, président d'arrondissement Rivière-des-prairies
M Marcel Parent, président de l'arrondissement de Montréal-Nord
Mme Lise Chandonnet, conseillère en aménagement